

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS**

**BANQUE DE TUNISIE  
-BT-**

Siège social : 2, Rue de Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2003 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Mars 2004 accompagnés des rapports général et spécial du Commissaire Aux Comptes, Monsieur Jelil Bouraoui .

**BILAN DEFENITIF AU 31 DECEMBRE 2003**

( unité =en 1000DT )

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>déc-2003</b>	<b>déc-2002 (*)</b>
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	14 727	17 628
AC2 Créances sur les étab. Bancaires et Financiers	3.2	155 860	110 078
AC3 Créances sur la clientèle	3.3	1 169 736	1 174 900
AC4 Portefeuille-titres commercial	3.4	41 363	35 610
AC5 Portefeuille d'investissement	3.5	84 535	75 166
AC6 Valeurs immobilisées	3.6	43 862	41 061
AC7 Autres actifs	3.7	46 080	65 276
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 556 163</b>	<b>1 519 719</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>déc-2003</b>	<b>déc-2002 (*)</b>
PA1 BCT		0	15 503
PA2 Dépôts et avoirs des étab. Bancaires et Financiers	4.1	31 208	15 896
PA3 Dépôts de la clientèle	4.2	975 593	966 576
PA4 Emprunts et ressources spéciales	4.3	240 934	233 023
PA5 Autres passifs	4.4	60 075	58 290
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 307 810</b>	<b>1 289 288</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>Notes</b>	<b>déc-2003</b>	<b>déc-2002</b>
CP1 Capital social		50 000	50 000
CP2 Réserves		117 865	100 378
CP3 Autres capitaux propres		49 277	49 277
CP5 Report à nouveau		988	743
CP6 Bénéfice de l'exercice		30 223	30 033
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	4.5	<b>248 353</b>	<b>230 431</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 556 163</b>	<b>1 519 719</b>

-----  
(\*) retraité pour les besoins de la comparabilité

BT-(Suite)-

**HORS BILAN SITUATION DEFINITIVE AU 31 DECEMBRE 2003**

( unité =en 1000DT )

<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>déc-2003</b>	<b>déc-2002 (*)</b>
<b>Passifs éventuels</b>		<b>290 624</b>	<b>250 046</b>
HB1 Cautions, avals et autres garanties données		219 685	172 851
HB2 Crédits documentaires	5.1	70 939	77 195
<b>Engagements donnés</b>		<b>63 401</b>	<b>92 802</b>
HB4 Engagements de financement donnés	5.2	62 806	92 764
Engagements sur titres		595	38
<b>Engagements reçus</b>		<b>635 231</b>	<b>668 335</b>
HB6 Engagements de financement reçus		31 152	39 982
HB7 Garanties reçues	5.3	604 079	628 353

**ETAT DE RESULTAT SITUATION DEFINITIVE AU 31 DECEMBRE 2003**

(Unité = en 1000 DT)

	<b>Notes</b>	<b>2003</b>	<b>2002 (*)</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Intérêts et revenus assimilés	6.1	100 554	97 832
Commissions (en produits)	6.2	13 900	13 383
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	6.3	6 480	4 428
Revenus du portefeuille d'investissement		6 324	7 075
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>127 258</b>	<b>122 718</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	6.4	43 651	39 278
Commissions encourus		132	60
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>43 783</b>	<b>39 338</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>83 475</b>	<b>83 380</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur	6.5	16 251	18 440
Autres produits d'exploitation		266	420
Frais de personnel		18 048	17 291
Charges générales d'exploitation		7 344	7 334
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4 857	4 510
<b>RESULTAT D'EXPLOIATION</b>		<b>37 241</b>	<b>36 225</b>
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-270	428
Impôts sur les bénéfices		6 748	6 620
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>30 223</b>	<b>30 033</b>

(\*) retraité pour les besoins de la comparabilité

BT-(Suite)-

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
Période du 01/01/2003 au 31/12/2003

(en milliers de Dinars)

	Notes	déc-2003	déc-2002
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	7.1	119 915	114 246
Charges d'exploitation bancaire décaissés	7.2	-36 810	-46 020
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		10 669	-3 420
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-10 996	-95 097
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		9 757	22 004
Titres de placement		-17 326	-3 600
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-21 932	-21 618
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		12 625	-20 966
Impôt sur les bénéfices		-5 954	-7 822
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>59 948</b>	<b>-62 293</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 107	6 562
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-8 170	-20 754
Acquisition/ cession sur immobilisations		-7 572	-4 753
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-9 635</b>	<b>-18 945</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission d'actions		0	30 000
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		-3 000	-3 000
Augmentation/diminution ressources spéciales		9 870	93 850
Dividendes versés	7.3	-12 280	-9 265
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>-5 410</b>	<b>111 585</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		44 903	30 347
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		92 893	62 546
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>137 796</b>	<b>92 893</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2003 :****1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :**

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 50 000 KDT, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 5 000 000 actions de 10 DT chacune, réparties comme suit :

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>MONTANT EN KDT</u>	<u>POURCENTAGE</u>
<b>Actionnaires tunisiens</b>	<b>32 346</b>	<b>64,70%</b>
Personnes physiques	26 008	52,02%
Personnes morales privées	6 329	12,66%
Personnes morales étatiques et para-étatique	9	0,02%
<b>Actionnaires étrangers</b>	<b>11 411</b>	<b>22,82%</b>
CIC Paris	9 960	19,92%
PROPARCO	1 000	2,00%
Autres actionnaires étrangers	451	0,90%
<b>Divers</b>	<b>6 243</b>	<b>12,48%</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>50 000</u></b>	<b><u>100%</u></b>

BT-(Suite)-

**2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers de la Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2003 ont été établis conformément :

- ✓ A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ✓ Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

**2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :**

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24.

**2.1.1 La classification des créances :**(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classes 4 et 5)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

**2.1.2 Les provisions :**

Les provisions requises sont déterminées selon les taux prévus par la note aux banques n°93-23, après déduction des garanties réelles considérées comme valables.

(i) Taux de la provision :

L'application de la note aux banques n° 93-23 conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actifs.

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
0 et 1	0 %
2	20 %
3	50 %
4 et 5	100 %

Des provisions spécifiques sont constituées individuellement sur les crédits et engagements consentis à la clientèle et complétées par des provisions en couverture des risques non encore identifiés.

**2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :**

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

La Banque de Tunisie a choisi de ne pas comptabiliser les intérêts et agios débiteurs lorsqu'il s'agit de créances classées 2, 3, 4 et 5 ; leur suivi est assuré extra-comptablement.

BT-(Suite)-

**2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :**

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, figurent dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation.

**2.3 Le Portefeuille-titres :****2.3.1 Composition du portefeuille-titres :**

Le portefeuille-titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial est composé des :

- a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.  
 b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

**2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
  - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
  - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

**2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :**

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons d'équipement et sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

**2.4 Les immobilisations :**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Immeubles	5 %
Matériel et mobilier de bureau	10 %
Matériel roulant	20 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques	33 %

**2.5 Impôt sur les bénéfices :**

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2002, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 75% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2002 à 2006.

**3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :****3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Banque Centrale de Tunisie	8 333	8 805
Caisse dinars et devises	4 996	6 668
Compte courant postal	1 314	2 102
Travellers Chèques	84	53
	<u>14 727</u>	<u>17 628</u>

BT-(Suite)-

**3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	93 000	60 600
Prêt en devises	6 647	20 050
Prêts aux organismes financiers spécialisés	26 139	11 489
Correspondants étrangers	3 938	9 274
Placement en devises	25 787	8 383
Banques et correspondants en Dinars convertibles	213	172
Comptes ordinaires débiteurs des Banques en dinars	0	75
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	129	29
Intérêts réescompte comptes banques et correspondants	7	6
	<u>155 860</u>	<u>110 078</u>

**3.3 Créances sur la clientèle :**

Les engagements sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2003</u>		<u>31/12/2002</u>
Comptes ordinaires débiteurs	228 296	(1)	246 196
Portefeuille escompte	651 059		642 424
Crédits sur ressources spéciales	233 260	(2)	219 814
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses	104 267		110 580
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	20 563		24 638
Crédits au personnel	7 197		6 956
Créances sur crédit bail	9 890		8 452
Autres crédits à la clientèle	2 268	(3)	6 480
<b>Total brut</b>	<u>1 256 800</u>		<u>1 265 540</u>
Provisions pour crédits à la clientèle	<87 064 >	(4)	<90 640 >
<b>Total net</b>	<u>1 169 736</u>		<u>1 174 900</u> (5)

**(1) Comptes débiteurs de la clientèle :**

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

**(2) Crédits sur ressources spéciales :**

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

**(3) Autres crédits à la clientèle :**

Le solde de cette rubrique est analysé comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	921	3 876
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	503	1 687
Impayés à 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> présentation ou chez l'huissier	844	917
	<u>2 268</u>	<u>6 480</u>

**(4) Provisions sur crédits à la clientèle :**

La variation des provisions s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2002	90 640
Dotations et reprise exercice 2003	13 241
Annulation sur créances radiées exercice 2003	<16 817 >
<b>Solde des provisions au 31 décembre 2003</b>	<u>87 064</u>

**(5) Total Net créances de la clientèle :****Le chiffre de 2002 a subi le retraitement suivant :****La provision sur les engagements hors bilan, s'élevant au 31 décembre 2002 à 1 205 KDT et qui était présentée en déduction des créances sur la clientèle, est désormais présentée parmi les autres passifs.****3.4 Portefeuille-titres commercial :**

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>		<u>31/12/2002</u>
Titres de transaction	11 211	(i)	22 213
Titres de placement	29 924		12 598
Créances rattachées	228	(ii)	799
	<u>41 363</u>		<u>35 610</u>

BT-(Suite)-

(i) Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Bons de trésor assimilables	11 211	22 114
Bons de trésor cessibles souscrits	0	6 300
Bons de trésor cédés auprès du public	0	<6 201 >
	<u>11 211</u>	<u>22 213</u>

(ii) Les créances rattachées au portefeuille-titres commercial sont ainsi détaillées :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Intérêts courus et non échus sur bons de trésor	0	389
Intérêts courus et non échus sur BTA	228	410
	<u>228</u>	<u>799</u>

**3.5 Portefeuille d'investissement :**

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Titres de participation libérés	72 872	63 501
Titres d'investissement	12 264	13 465
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	275	58
<b>Total brut</b>	<b>85 411</b>	<b>77 024</b>
Provision pour dépréciations de titres	<876 >	<1 858 >
<b>Total Net</b>	<b>84 535</b>	<b>75 166</b>

**3.6 Valeurs immobilisées :**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	67 885	63 188
Acquisitions	9 972	6 087
Cessions et régularisations	<2 502 >	<1 390 >
<b>Valeurs brutes en fin d'exercice</b>	<b>75 355</b>	<b>67 885</b>
Amortissements	<31 493 >	<26 824 >
<b>Valeurs nettes en fin d'exercice</b>	<b>43 862</b>	<b>41 061</b>

**3.7 Autres actifs :**

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Comptes de régularisation	34 610 (1)	62 484
Siège, succursales et agences	1 998	1 774
Débiteurs divers	9 472	1 018
	<u>46 080</u>	<u>65 276</u>

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Compensation reçue	11 519	19 955
Agios, débits à régulariser et divers	18 265	41 424
Compte d'ajustement devises	4 826	1 105
	<u>34 610</u>	<u>62 484</u>

**4- NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES :****4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	20 092	8 176
Banques et correspondants étrangers	10 880	7 497
Organismes financiers spécialisés	192	172
Dettes rattachées	36	32
Banques et correspondants dinars	8	19
	<u>31 208</u>	<u>15 896</u>

BT-(Suite)-

**4.2 Dépôts de la clientèle :**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2003</u>		<u>31/12/2002</u>
Comptes à vue	326 951		320 123
Comptes d'épargne	283 609	(1)	275 836
Comptes à terme et bons de caisse	208 364		216 079
Certificats de dépôts	119 500		129 500
Autres sommes dues à la clientèle	31 924		19 063
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	5 245		5 975
	<u>975 593</u>		<u>966 576</u>

**(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :**

	<u>31/12/2003</u>		<u>31/12/2002</u>
Comptes spéciaux d'épargne	283 509	(i)	275 030
Comptes d'épargne investissement	60	(ii)	765
Comptes d'épargne actions	40		41
	<u>283 609</u>		<u>275 836</u>

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts pour les personnes physiques.

(ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts pour les personnes morales ou physiques pour recevoir des dépôts en vue de la souscription de titres de sociétés devant réaliser des projets agréés.

**4.3 Emprunts et ressources spéciales :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>		<u>31/12/2002</u>
Ressources extérieures	233 393		223 201
Ressources budgétaires	3 826		4 148
Emprunts obligataires	0		3 000
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	3 715		2 674
	<u>240 934</u>		<u>233 023</u>

**4.4 Autres passifs :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>		<u>31/12/2002</u>
Comptes de régularisation	45 724	(1)	45 244
Créditeurs divers	8 642		6 650
Provisions pour risques et charges	5 709	(2)	6 396
	<u>60 075</u>	(3)	<u>58 290</u>

**(1) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :**

	<u>31/12/2003</u>		<u>31/12/2002</u>
Compensation à régler	38 445		38 905
Agios, Crédits à régulariser et divers	7 279		6 322
Ajustement devises	0		17
	<u>45 724</u>		<u>45 244</u>

**(2) Les provisions sont analysées comme suit :**

	<u>31/12/2003</u>		<u>31/12/2002</u>
Provisions pour risques et charges	1 545		1 791
Provision pour créances hors bilan	764		1 205
Provision pour prime d'intéressement	3 400		3 400
	<u>5 709</u>		<u>6 396</u>

**(3) Le chiffre de 2002 a subi le retraitement suivant :**

La provision sur les engagements hors bilan, s'élevant au 31 décembre 2002 à 1.205 KDT et qui était présentée en déduction des créances sur la clientèle, est désormais présentée parmi les autres passifs.

BT-(Suite)-

**4.5 Situation nette :**

La variation de la situation nette se présente comme suit :

	<u>31/12/2002</u>	<u>Affectation du résultat (1)</u>	<u>Autres variations</u>	<u>31/12/2003</u>
<u>Capital</u>	<u>50 000</u>			<u>50 000</u>
<u>Réserves et report à nouveau</u>	<u>150 398</u>	<u>17 732</u>		<u>168 130</u>
Réserve légale	4 000	1 000		5 000
Réserve extraordinaire	61 033	16 000		77 033
Prime d'émission	20 000			20 000
Réserve à régime spécial	15 345	487		15 832
Report à nouveau	743	245		988
Autres capitaux propres	49 277			49 277
<u>Dividendes et tantièmes distribués</u>		<u>12 300</u>		
<u>Résultat de la période</u>	<u>30 033</u>	< 30 033 >	30 223	<u>30 223</u>
<u>Situation nette</u>	<u>230 431</u>	-	-	<u>248 353</u>

(1) Le résultat de l'exercice 2002 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mars 2003.

**5. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :****5.1 Crédits documentaires**

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Ouverture de crédits documentaires	55 127	71 608
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	15 812	5 587
	<u>70 939</u>	(1) <u>77 195</u>

(1) Le chiffre de 2002 a subi le retraitement suivant :

Les acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur, s'élevant au 31 décembre 2002 à 5 587 KDT et qui étaient présentés parmi les «cautions, avals et autres garanties données», sont désormais présentés parmi les «crédits documentaires».

**5.2 Engagements de financement donnés :**

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Crédits notifiés et non utilisés	31 654	52 872
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	31 151	27 971
Engagements en faveur des banques résidentes	1	11 921
	<u>62 806</u>	<u>92 764</u>

**5.3 Garanties reçues :**

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Garanties reçues de la clientèle	582 679	606 953
Garanties reçues de l'Etat	21 400	21 400
	<u>604 079</u>	<u>628 353</u>

**6. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :****6.1 Intérêts et revenus assimilés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	95 850 (1)	96 192
Produits sur opérations interbancaires	4 704	1 640
	<u>100 554</u>	<u>97 832</u>

(1) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Revenus du portefeuille escompte	69 360	68 128
Revenus des comptes débiteurs	23 129	24 921
Commissions sur avals et cautions	2 561	2 300
Produits sur opérations de leasing	800	843
	<u>95 850</u>	<u>96 192</u>

BT-(Suite)-

**6.2 Commissions :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Commissions sur comptes	4 178	3 475
Opérations guichet et opérations diverses	1 852	2 511
Opérations sur titres	2 259	2 303
Opérations avec l'étranger	2 001	2 195
Commissions sur moyens de paiement	2 436	1 692
Commissions de gestion	1 174	1 207
	<u>13 900</u>	<u>13 383</u>

**6.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Gains nets sur opérations de change	3 176	3 204
Gains nets sur titres de transaction	3 304	1 224
	<u>6 480</u>	<u>4 428</u>

**6.4 Intérêts encourus et charges assimilées :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	29 930	29 066
Charges sur emprunts et ressources spéciales	12 699	9 234
Charges sur opérations interbancaires	1 022	978
	<u>43 651</u>	<u>39 278</u>

**6.5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Dotations nettes aux provisions pour créances et titres	12 800 (i)	15 000
Provisions diverses	3 400 (ii)	3 400
Pertes sur créances irrécouvrables	51	40
	<u>16 251</u>	<u>18 440</u>

(i) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	
Dotations nettes aux provisions pour créances et titres	13 241	
Dotations aux provisions hors bilan	<441 >	
	<u>12 800</u>	

(ii) La dotation aux provisions diverses servira à couvrir la prime d'intéressement à attribuer au personnel au titre du résultat réalisé en 2003.

**6.6 Les postes « Revenus du portefeuille d'investissement » et le poste « Autres produits d'exploitation » au 31 décembre 2002 ont été retraités comptable ment pour permettre la comparabilité avec 2003. des plus values sur la cession de certains titres de participation s'élevant à 487 KDT qui étaient présentés au niveau des autres produits d'exploitation, sont désormais présentés parmi les revenus du portefeuille titres d'investissement.**

**7. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****7.1 Produits d'exploitation encaissés**

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Intérêts et revenus assimilés	100 555	97 832
Commissions en produits	13 900	13 383
Gain sur portefeuille titre commercial et autres prdts financiers	6 480	4 428
Ajustement des comptes d'actif	<44>	<1 087>
Ajustement des comptes du passif	<976>	<310>
	<u>119 915</u>	<u>114 246</u>

**7.2 Charges d'exploitation décaissées**

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	<43 651>	<39 278>
Pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières	-	-
Ajustement des comptes d'actif	5 563	<8 084>
Ajustement des comptes du passif	1 278	1 342
	<u>&lt;36 810&gt;</u>	<u>&lt;46 020&gt;</u>

BT-(Suite)-

### **7.3 Dividendes versés**

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2003 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mars 2003.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2003**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

Nous avons audité les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2003, présentés dans notre rapport. Ces états financiers sont établis sous la responsabilité de votre Direction Générale et adoptés par votre Conseil d'Administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué un audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international et compte tenu notamment de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12, et la note aux banques n° 93-23. L'application de ces standards et de ces circulaires nous a amenés à planifier et à accomplir un audit pour obtenir une assurance raisonnable que vos états financiers ne contiennent pas d'erreurs significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et notes figurant aux états financiers. Il comprend également le contrôle des principes comptables utilisés, des estimations importantes faites par la Direction Générale ainsi que l'évaluation globale de la présentation des états financiers.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la Banque de Tunisie au 31 Décembre 2003, des résultats de ses opérations et des flux de la trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le système comptable des entreprises.

Tunis, le 28 Février 2004

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Jelil BOURAOUI

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

En application des dispositions des articles 203 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 29 de la loi n° 2001/65 relative aux établissements de crédit, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a communiqué aucun avis se rapportant à des opérations particulières visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 précité.

De notre part, au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 28 Février 2004

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Jelil BOURAOUI